

## Suis-je obligé de répondre à un questionnaire ?

Suis-je obligé de répondre à un questionnaire ?

Non, sauf s'il s'agit d'une enquête clairement obligatoire comme par exemple lors du recensement de la population ou si les informations que l'on vous demande sont indispensables.

Par exemple, il sera difficile de vous envoyer un courrier ou un colis par la poste sans que vous donniez votre nom et votre adresse. En revanche, vous êtes rarement obligé de répondre à toutes les questions que l'on vous pose : vous pouvez avoir envie de répondre à une enquête de consommation, sans pour autant fournir à cette occasion votre date de naissance ou celle des membres de votre foyer. Dans tous les cas, un questionnaire doit indiquer clairement si les questions sont facultatives ou non